la maîtrise des inondations, engagées par la France, le Japon, les États-Unis et le Programme des Nations Unies pour le développement et examinées par des experts de tous nos pays. Nous nous félicitons de ce qu'à la suite de ces études, la Banque mondiale accepte de coordonner les efforts de la communauté internationale afin que soient mis en place les moyens nécessaires pour atténuer les conséquences des inondations. Nous nous félicitons également de l'accord de la Banque mondiale pour présider une réunion qui se tiendra d'ici la fin de cette année au Royaume-Uni, à l'invitation du gouvernement du Bangladesh, et rassemblera les pays désireux de prendre part activement à ce programme.

51. Nous apportons notre soutien politique à des projets tels que le projet de création d'un Observatoire des zones sahariennes, pour suivre l'évolution d'un milieu aride, fragile dont la dégradation ne cesse de s'accentuer afin de le protéger de manière plus efficace.

Problèmes relatifs aux stupéfiants

- 52. Le problème de la drogue atteint des proportions dramatiques. Nous soulignons la nécessité urgente d'une action décisive, tant sur le plan national qu'international. Nous demandons instamment à tous les pays, en particulier à ceux où la production, le commerce et la consommation de stupéfiants sont importants, de se joindre à nos efforts afin de s'opposer à la production de stupéfiants, de réduire la demande et de poursuivre la lutte contre le trafic lui-même et le blanchiment des gains qu'il procure.
- 53. En conséquence, nous décidons de prendre les mesures suivantes dans les instances concernées :
 - Accorder une plus grande importance aux programmes bilatéraux des Nations Unies en vue de la conversion des cultures illicites dans les pays producteurs. Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus de drogues (UNFDAC), les autres agences des Nations Unies et organisations multilatérales doivent être soutenus, renforcés et rendus plus efficaces. Ils devraient notamment apporter leur soutien à la mise en oeuvre de programmes efficaces destinés à faire cesser la culture et le commerce des stupéfiants, ainsi qu'une assistance en matière de développement et une assistance technique;
 - Soutenir les efforts de ceux des pays producteurs qui demanderaient à être aidés dans leur lutte contre la production ou le trafic illégal de stupéfiants;
 - Renforcer le rôle des Nations Unies dans la lutte contre les stupéfiants par une augmentation de leurs ressources et une efficacité accrue de leur fonctionnement;

- Intensifier les échanges d'informations sur la prévention de la toxicomanie et la réhabilitation des toxicomanes;
- Soutenir la convocation en 1990 d'une conférence internationale sur la réduction de la demande de cocaïne et de stupéfiants;
- Renforcer l'efficacité de la coopération et de l'assistance mutuelle sur ces questions, en commençant par une prompte adhésion, ratification et mise en oeuvre de la Convention de Vienne sur le trafic illicite des narcotiques et des substances psychotropes;
- Conclure d'autres accords bilatéraux et multilatéraux et soutenir, en tant que de besoin, les initiatives et la coopération destinées à faciliter l'identification, la détection, le gel, la saisie et la confiscation des gains illégaux de la drogue;
- Convoquer un groupe spécial d'experts financiers comprenant les participants au Sommet et d'autres pays intéressés par ces problèmes. Son mandat est d'évaluer les résultats de la coopération déjà mise en oeuvre afin de prévenir l'utilisation du système bancaire et des institutions financières aux fins de blanchir l'argent et d'étudier des mesures préventives supplémentaires dans ce domaine, y compris l'adaptation des systèmes juridiques et réglementaires de façon à renforcer l'entraide judiciaire multilatérale. Le groupe se réunira pour la première fois à l'invitation de la France et son rapport devra être achevé d'ici avril 1990.

54. Coopération internationale contre le SIDA

Nous prenons acte de la création d'un Comité international d'éthique sur le SIDA qui s'est réuni à Paris en mai 1989 comme cela avait été décidé au Sommet de Venise (juin 1987). Il a réuni les pays du Sommet et les autres membres de la Communauté économique européenne et a bénéficié de la participation active de l'Organisation mondiale de la santé.

55. Nous prenons acte des démarches faites par plusieurs chefs d'État ou de gouvernement ainsi que par diverses organisations. Nous les examinerons avec intérêt.

56. Prochain Sommet économique

Nous avons accepté l'invitation du Président des États-Unis d'Amérique et nous nous réunirons l'an prochain aux États-Unis.